

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

DOCUMENT AFFICHE DU 4/3 AU 19/3/26

82-2921

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 18 février 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, René Eymery, Jean Pierre Martin, Jérôme Amouriq, Christel Gagliardo, Jean François Tourres, Joël Reynier (Suppléant),

Etaient absents et représentés : Rémy Queyrel (Pouvoir donné à Jean François Tourres), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Christel Gagliardo), Gaël Pascal (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq),

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Robert Nebon,

Objet : Remboursement des frais engagés par le Directeur pour le compte de l'ASA du Canal de Gap.

Monsieur le Président dresse la liste des dépenses engagées par le Directeur dans le cadre de ses fonctions et sollicite le conseil afin de délibérer sur les dépenses ci-dessous :

Date	Motif	Montant	Objet
19/12/2025	Réunion prise Ricous	23,20 €	Réunion Prise Ricous à St Jean St Nicolas
06/01/2026	Achat piles pointeur Lazer	14,70 €	Le Tallonneur Gap
24/02/2026	Achat Camscope AMAZON	201,42 €	Amazon Caméscope pour enregistrement réunion
TOTAL		239,32 €	

Ouïs cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de rembourser les dépenses du directeur.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Robert Nebon



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Claude Nebon



Commission Syndicale du 2 mars 2026